

HANDICAP AUDITIF : FAITES-VOUS ENTENDRE EN ENTREPRISE

Considérée comme **handicap invisible**, la perte d'acuité auditive peut être un frein dans la communication et dans la vie professionnelle. Lecture labiale, appareils auditifs, interprète en langue des signes, communication écrite... De nombreux outils ou adaptations peuvent être mis en place pour vous permettre de poursuivre votre activité professionnelle.



*Des solutions existent pour concilier
handicap auditif et emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée dans le cadre
du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

activ box

SENSIBILISATION & HANDICAP